

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

24 janvier 2018, 18 h

Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire, salle Nadia
4675, rue Bélanger, Montréal (Québec) H1T 1C2

(Adopté le 21 mars 2018)

Présences :

Nom	Collège électoral	Poste
M ^{me} Micheline Ulrich	Membre indépendant – Gouvernance ou éthique	Présidente
M ^{me} Sonia Bélanger	Président-directeur général	Présidente-directrice générale et secrétaire
M. Bernard Circé	Membre indépendant – Gestion des risques, finance et comptabilité	Administrateur
M ^{me} Marie-Hélène Croteau	Membre indépendant – Protection de la jeunesse	Administratrice
M ^{me} Rinda Hartner	Désignation – Conseil des infirmières et infirmiers	Administratrice
M. André Lemieux	Membre indépendant – Santé mentale	Administrateur
M ^{me} Diane Morin	Nomination – Universités affiliées	Administratrice
D ^r Daniel Murphy	Désignation – Département régional de médecine générale	Administrateur
M ^{me} Janet Parento	Désignation – Comité des usagers du centre intégré	Administratrice
M. Michael Udy	Membre indépendant – Réadaptation	Administrateur
M. Visal Uon	Désignation – Comité régional sur les services pharmaceutiques	Administrateur

Absences motivées :

M ^e Marlene Jennings	Membre indépendant – Ressources immobilières, informationnelles ou humaines	Vice-présidente
M ^{me} Andréia Bittencourt	Membre indépendant – Organismes communautaires	Administratrice
M. Gérard Boismenu	Nomination – Universités affiliées	Administrateur
D ^{re} Marie-Andrée Bruneau	Désignation – Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens	Administratrice
M. Jean Chartier	Membre observateur – Fondations	Administrateur
M. Gérard Dufour	Membre indépendant – Vérification, performance ou gestion de la qualité	Administrateur
M. Éric Forget	Membre indépendant – Usager des services sociaux	Administrateur
M ^{me} Marie-Ève Giroux	Désignation – Conseil multidisciplinaire	Administratrice
M. Jean Toupin	Membre indépendant – Réadaptation	Administrateur

M^{me} Micheline Ulrich, présidente du conseil d'administration, préside la séance.

M^{me} Sonia Bélanger, présidente-directrice générale et secrétaire du conseil d'administration, agit à titre de secrétaire de la séance.

M. Cédryc Viens, spécialiste en procédés administratifs au Bureau de la présidente-directrice générale, prend note des délibérations.

1. Ouverture de la séance du conseil d'administration et vérification de sa légalité

L'avis de convocation, l'ordre du jour et la procédure à suivre lors de la période de questions du public ont été transmis le 17 janvier 2018, par courrier électronique, aux administrateurs.

L'avis de convocation, l'ordre du jour et la procédure à suivre lors de la période de questions du public ont été affichés le 17 janvier 2018 au siège de l'établissement, au lieu où se tient la séance, sur l'Intranet de l'établissement et sur le site Internet de l'établissement.

Il y a constatation du quorum.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 24 janvier 2018 à 18 h 10.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 24 janvier 2018, sous réserve des modifications suivantes :

- Correction du libellé du point 15.1 : Projet d'implantation d'un centre régional de recherche et de formation en environnements avec simulateurs patients pour l'apprentissage (ESPA-Montréal);
- Ajout du point 15.3 : Fonctions administratives reliées au poste de directeur régional de santé publique – Nomination intérimaire.

3. Période de questions du public

Lors de chaque séance du conseil d'administration, une période d'au plus trente (30) minutes est allouée pour permettre aux personnes présentes de poser des questions. Cette période est fixée dans la première partie de l'ordre du jour. La procédure à suivre lors de la période de questions du public a été affichée le 17 janvier 2018 au siège de l'établissement, au lieu où se tient la séance, sur l'Intranet de l'établissement et sur le site Internet de l'établissement.

Une personne qui désire poser une question doit se présenter à la salle où se tiendra la séance du conseil d'administration avant l'heure fixée pour le début d'une séance du conseil d'administration. Elle doit donner au président ou à la personne qu'il désigne, son nom et son prénom et, le cas échéant, le nom de l'organisme qu'elle représente, et indiquer l'objet de sa question. Elle peut elle-même inscrire ces informations dans un registre à cet effet. Cette inscription, accompagnée des renseignements requis, peut s'effectuer au plus tard trente (30) minutes avant la tenue de la séance du conseil d'administration ou par courrier électronique. M^{me} Micheline Ulrich, présidente, constate que quatre questions sont inscrites au registre. Elle invite M. Jean-Yves Gagné à poser sa question.

1) M. Jean-Yves Gagné, secrétaire du comité des usagers Jeanne-Mance

Constatant l'absence de M. Gagné, M^{me} Ulrich invite M^{me} Monik Nantel à poser sa question.

2) M^{me} Monik Nantel

Lors de la séance du conseil d'administration du 22 mars 2017, M^{me} Nantel avait demandé l'aide du conseil d'administration pour son fils souffrant d'une maladie neurologique progressive inconnue. Auparavant hébergé dans une résidence à assistance continue (RAC) du Centre de réadaptation Lucie-Bruneau, celui-ci a dû quitter cette RAC à la suite d'un incident ayant mené au dépôt d'une plainte à son endroit. Depuis le 18 décembre 2015, le fils de M^{me} Nantel est hébergé à l'Hôpital Rivière-des-Prairies. Cet hébergement se voulait transitoire à l'identification d'un milieu de vie accueillant des usagers présentant une déficience physique et des besoins comparables à sa condition actuelle. Puisqu'il n'y a actuellement aucune ressource en place dans le réseau de la santé et des services sociaux pouvant répondre adéquatement aux besoins particuliers du fils de M^{me} Nantel, cet hébergement transitoire perdure et il ne peut bénéficier d'un cadre adapté à sa condition actuelle.

Après la séance du conseil d'administration du 22 mars 2017, une rencontre entre des gestionnaires du CIUSSS, le Curateur public et M^{me} Nantel a eu lieu. Il a été souligné à cette dernière qu'un projet pour son fils et sept autres usagers ayant une problématique similaire avait été soumis. Dans le cadre d'une autre rencontre tenue le 22 janvier 2018, il a été souligné à M^{me} Nantel que le projet allait se réaliser sur un horizon de 12 à 18 mois. Elle juge inacceptable que son fils doive demeurer encore 12 à 18 mois à l'Hôpital Rivière-des-Prairies. Il réside à cet endroit depuis deux ans quand il ne devait être là que quelques semaines. M^{me} Nantel souhaite que l'établissement mette rapidement en place des solutions.

M^{me} Ulrich souligne que l'établissement travaille très fort à trouver une ressource et un éducateur accompagne le fils de M^{me} Nantel. La situation et l'organisation des services sont complexes. M^{me} Ulrich mentionne que le conseil d'administration est préoccupé par la situation et qu'une solution doit rapidement être mise en place. Elle cède la parole à M. Jean-Marc Potvin, président-directeur général adjoint, et M^{me} Maryse St-Onge, directrice des programmes déficience intellectuelle-trouble du spectre de l'autisme et déficience physique.

M. Potvin souligne ne pas avoir de solution à court terme pour le moment. Il se dit ouvert à toute idée et mentionne que l'établissement est à l'affût de toute solution. L'important est d'assurer la sécurité du fils de M^{me} Nantel. Il discute régulièrement de la situation avec M^{me} St-Onge. Une rencontre entre M^{me} Nantel et l'établissement sera donc organisée.

M^{me} Ulrich demande un suivi de la situation lors de la prochaine séance ordinaire du conseil d'administration.

M^{me} Ulrich invite M^{me} Mélanie Roy à poser sa question.

3) M^{me} Mélanie Roy, présidente de l'exécutif local APTS

M^{me} Roy interpelle le conseil d'administration, car, à ce jour, l'APTS n'a toujours pas de locaux syndicaux fonctionnels pour accommoder son équipe. L'APTS n'a pas non plus d'accès physique à Intranet et Logibec. Cette situation entrave le travail syndical au sein du CIUSSS. Il est difficile pour l'APTS de répondre à ses obligations de représentation de ses membres qui sont maintenant répartis dans plus de 140 installations.

Un premier projet d'entente a été déposé en mai 2017, mais aucune entente n'a été conclue avec l'établissement malgré les nombreux suivis de l'APTS et aucune confirmation de locaux n'a été soumise. M. Martin Gobeil, coordonnateur relations de travail et présence au travail, a été interpellé à ce sujet en juillet 2017 et en octobre 2017. L'APTS reçoit toujours un engagement à collaborer pour conclure une entente, mais, concrètement, ne constate pas de démarches sérieuses dans le dossier.

Il est demandé comment l'établissement pense être en mesure d'instaurer un climat de collaboration et de partenariat dans un contexte où l'APTS vit des préjudices face à l'absence concrète de réponse de l'employeur et ne peut effectuer son travail de représentation de ses membres adéquatement.

M^{me} Ulrich cède la parole à M. Vincent Lehouillier, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques.

M. Lehouillier rappelle que la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques a proposé un protocole à l'APTS à la mi-novembre 2017, qui a par la suite fait une contre-proposition. M. Lehouillier souligne la difficulté de l'établissement à rendre des locaux accessibles. La Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques fera une contre-proposition au cours des prochains jours qui devrait répondre davantage aux besoins de l'APTS. M. Lehouillier mentionne que l'organisation doit soupeser les besoins de tous les syndicats.

M^{me} Ulrich invite M. Laurier Courtemanche à poser sa question.

4) M. Laurier Courtemanche, vice-président, exécutif transitoire APTS

M. Courtemanche souligne les éléments suivants :

- le peu d'ouverture de l'établissement à revoir la Politique d'utilisation et de gestion des aires de stationnement;
- l'iniquité persistante entre les salariés du CIUSSS par l'application de cette politique;
- le tollé d'insatisfaction soulevé auprès des salariés du CIUSSS, notamment ceux de la catégorie 4;
- plusieurs travailleurs sont déterminés à dénoncer activement cette politique.

Lorsqu'un salarié dont la voiture n'est pas requise devra se déplacer dans le cadre de son travail pour se rendre chez un usager, il est demandé si l'établissement a évalué les coûts de transport et en perte de productivité occasionnés par l'utilisation d'autres moyens de transport que la voiture.

Il est également demandé si les salariés verront leur coût de stationnement et la prime d'assurance affaire remboursés lorsque la voiture est requise par l'employeur.

M^{me} Ulrich cède la parole à M. Régnald Breton, directeur des services techniques.

M. Breton explique qu'il est difficile de répondre à la première question, car chaque employé présente une situation particulière par rapport à ses déplacements.

Concernant la deuxième question, M. Breton souligne que l'établissement applique les conventions collectives actuellement en vigueur. Le volet des assurances, quant à lui, n'est pas couvert par la politique. Les conditions sont énoncées dans les conventions collectives nationales.

M. Lehouillier ajoute que les dispositions locales s'appliquent et qu'il y a des disparités. Selon l'accréditation syndicale, certains membres sont avantagés par rapport à d'autres. Pour les membres dont la convention collective est muette au sujet du stationnement, la Politique d'utilisation et de gestion des aires de stationnement doit être appliquée.

M^{me} Ulrich conclut à l'effet que les négociations locales sont débutées. Ces questions peuvent être discutées dans le cadre des négociations.

Aucune autre question n'étant inscrite au registre, M^{me} Ulrich clôt la période de questions du public.

4. Rapport de la présidente du conseil d'administration

M^{me} Micheline Ulrich souligne :

- sa participation, le 20 décembre 2017, au cocktail de remerciements dans le cadre du projet d'intégration et de transformation de l'Hôpital Notre-Dame, qui a permis de réunir tous les intervenants ayant contribué au succès de ce vaste projet afin de les remercier chaleureusement;
- sa participation, le 21 décembre 2017, à une séance spéciale du conseil d'administration;
- sa participation à titre d'invitée, le 15 janvier 2018, à la séance du comité des ressources humaines;
- sa participation à titre de membre, le 16 janvier 2018, à la séance du comité de vérification;
- sa participation, le 22 janvier 2018, à la séance du comité de sélection pour la nomination du directeur de l'enseignement universitaire et de la recherche, à la suite du départ à la retraite de M^{me} Sylvie Simard.

5. Rapport de la présidente-directrice générale

M^{me} Sonia Bélanger souligne :

- que les dernières semaines ont été dédiées au déploiement de l'Hôpital Notre-Dame à la suite de son ouverture le 27 novembre 2017;
- sa participation, le 30 novembre 2017, au colloque « L'histoire des services sociaux, un tremplin vers le futur », présenté par l'Association du personnel retraité du Centre jeunesse de Montréal en collaboration avec le CIUSSS, qui traitait de l'histoire et de l'évolution des services sociaux afin d'en tirer les principales leçons pour les orientations et actions futures;
- sa participation, le 7 décembre 2017, à l'événement soulignant le 35^e anniversaire du Centre de recherche de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal, qui s'est déroulé durant le colloque « L'innovation au service des aînés »;
- sa participation, le 19 janvier 2018, à la tournée du recteur de l'Université de Montréal afin de présenter entre autres le plan stratégique de l'institution académique. Le CIUSSS a reçu la délégation de l'Université à l'Hôpital Notre-Dame.

6. Conseil d'administration

6.1 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 24 novembre 2017

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 24 novembre 2017, tel que déposé.

6.2 Suivi de la séance ordinaire du 29 novembre 2017

6.2.1 Adoption du procès-verbal

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 29 novembre 2017, tel que déposé.

6.2.2 Affaires découlant

1) 3 – Période de questions du public

Prime relative à la personne salariée œuvrant auprès de la clientèle présentant des troubles graves de comportement

Il avait été demandé à quelle date l'établissement comptait rembourser les sommes dues depuis le 1^{er} avril 2015 aux membres de la catégorie 4 qui sont admissibles à la prime prévue à la lettre d'entente 17 de la convention collective nationale APTS.

L'ensemble des sommes dues concernant la prime ont été versées par le Service de la paie le 18 janvier 2018.

2) 16.4 – Processus de cession de l'Hôpital Notre-Dame

Le 8 décembre 2017, une note de la part du conseil d'administration a été transmise au personnel, aux gestionnaires, aux médecins et aux bénévoles pour les remercier du travail colossal qui a été effectué pour l'intégration de l'Hôpital Notre-Dame au CIUSSS.

6.3 Suivi de la séance spéciale du 21 décembre 2017

Le 21 décembre 2017, le conseil d'administration a tenu une séance spéciale par voie de conférence téléphonique afin de traiter certains dossiers nécessitant une prise de décision dans les meilleurs délais. Cette séance spéciale du conseil d'administration a été convoquée conformément à l'article 164 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2) et au Règlement de régie interne du conseil d'administration. Les décisions prises par le conseil d'administration lors de cette séance spéciale sont inscrites au procès-verbal et au bulletin Info CA de la présente séance du conseil d'administration.

Voici un aperçu des décisions prises par le conseil d'administration :

- Entériner la démission de M. Éric Forget à titre de président du comité de révision;
- Entériner la nomination de M. André Lemieux à titre de président du comité de révision pour la durée non écoulée du mandat, soit jusqu'au 15 décembre 2018;
- Nommer M. David Gaulin à titre de directeur adjoint des programmes santé mentale et dépendance;
- Nommer M^{me} France Leduc à titre de directrice adjointe des ressources informationnelles – Centre de services régional;
- Nommer M^{me} Guylaine Marquis au poste intérimaire de directrice des soins infirmiers, et ce, pour une durée indéterminée;
- Nommer M^{me} Francine Smith au poste intérimaire de directrice adjointe des services techniques – volet opérations, et ce, jusqu'à ce que le poste soit comblé de façon permanente;
- Nommer M^{me} Lucie Dumais au poste intérimaire de directrice adjointe des services techniques – planification, performance et projets immobiliers, et ce, jusqu'à ce que le poste soit comblé de façon permanente;
- Autoriser différents signataires à attester, pour le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, l'exactitude des demandes de paiement qui sont soumises pour des services rendus par les médecins et les dentistes exerçant au sein de certaines installations du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

6.3.1 Adoption du procès-verbal

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 21 décembre 2017, tel que déposé.

1.3.2 Affaires découlant

1) 4.1 – Directeur adjoint des programmes santé mentale et dépendance – Nomination

M. David Gaulin, directeur adjoint des programmes santé mentale et dépendance, est entré en fonction le 27 décembre 2017.

2) 4.2 – Directeur adjoint des ressources informationnelles – Centre de services régional – Nomination

M^{me} France Leduc, directrice adjointe des ressources informationnelles – Centre de services régional, est entrée en fonction le 11 janvier 2018.

3) 4.3 – Directeur des soins infirmiers – Nomination intérimaire

M^{me} Guylaine Marquis, directrice des soins infirmiers par intérim, est entrée en fonction le 22 décembre 2017.

4) 4.4 – Directeur adjoint des services techniques – volet opérations – Nomination intérimaire

M^{me} Francine Smith, directrice adjointe des services techniques – volet opérations par intérim, est entrée en fonction le 22 décembre 2017.

5) 4.5 – Directeur adjoint des services techniques – planification, performance et projets immobiliers – Nomination intérimaire

M^{me} Lucie Dumais, directrice adjointe des services techniques – planification, performance et projets immobiliers par intérim, est entrée en fonction le 22 décembre 2017.

6.4 Démission d'un administrateur

M^{me} Andréia Bittencourt, membre indépendante du conseil d'administration depuis le 30 septembre 2015 (profil : expertise dans les organismes communautaires), nommée par le ministre de la Santé et des Services sociaux, a manifesté le souhait de quitter ses fonctions au sein du conseil d'administration.

Résolution 2018-01-24-01

Démission d'un administrateur

ATTENDU QU'en vertu des articles 21 de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (chapitre O-7.2) et 153 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), tout membre d'un conseil d'administration peut démissionner de son poste en transmettant au secrétaire du conseil un avis écrit de son intention.

ATTENDU QUE Madame Sonia Bélanger, présidente-directrice générale et secrétaire du conseil d'administration, a été informée le 30 novembre 2017 de la volonté de Madame Andréia Bittencourt, membre indépendante du conseil d'administration (profil : expertise dans les organismes communautaires), de quitter ses fonctions d'administratrice.

ATTENDU QU'en vertu des articles 21 de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (chapitre O-7.2) et 153 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), il y a vacance à compter de l'acceptation de la démission par le conseil d'administration.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :

- d'entériner la démission de Madame Andréia Bittencourt à titre d'administratrice du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal;

- de remercier Madame Bittencourt pour sa contribution au sein du conseil d'administration, dont elle était membre depuis le 30 septembre 2015.

7. Qualité et sécurité des soins et services

7.1 Tableau de bord de gestion stratégique

M. Jacques Couillard, directeur général adjoint soutien, administration et performance, présente ce point.

À la lumière des résultats du tableau de bord de gestion stratégique (période 8), selon le modèle de performance, l'établissement est en bonne posture en ce qui a trait à la dimension accessibilité / qualité :

- 48 heures et plus sur civière;
- Évaluation spécialisée en dépendance;
- Chirurgies;
- Imagerie médicale pour les autres échographies;
- Déficience intellectuelle-trouble du spectre de l'autisme (DI-TSA) 1^{re} ligne (priorité élevée);
- DI-TSA 2^e ligne (priorité urgente);
- Déficience physique (DP) 1^{re} ligne (priorités urgente, élevée et modérée) et DP 2^e ligne (priorités urgente, élevée et modérée);
- Taux d'infections nosocomiales (SARM et ERV) / Hôpital de Verdun;
- Incidents / accidents – chutes courte durée;
- Projets en cours.

Les résultats sont quasiment atteints pour les indicateurs suivants :

- Soutien à domicile de longue durée;
- Soins infirmiers (séjours sur civière);
- Imagerie médicale pour la tomodensitométrie;
- Imagerie médicale pour l'échographie mammaire;
- DI-TSA 1^{re} ligne (priorité modérée);
- Enfants (0-6 ans) en attente de service en DI-TSA;
- Incidents / accidents – médication courte et longue durées;
- Incidents / accidents – chutes longue durée;
- Taux de fugues d'usagers hébergés;
- Projets en cours.

On note un écart à la cible pour les indicateurs suivants :

- Population inscrite auprès d'un médecin de famille;
- Soins palliatifs en fin de vie;
- Taux de pénétration en santé mentale jeunesse (0-17 ans);
- Taux de pénétration programme jeunes en difficulté (0-17 ans);
- Pourcentage d'ententes sur mesures volontaires;
- Chirurgie en oncologie;
- Imagerie médicale pour la résonance magnétique;
- DI-TSA 2^e ligne (priorités élevée et modérée);
- Services spécialisés chez les enfants de moins de 5 ans;
- Taux d'infections nosocomiales (Clostridium) / Hôpital de Verdun et Institut de réadaptation Gingras-Lindsay-de-Montréal;
- Fugues.

En ce qui concerne les résultats liés aux indicateurs en ressources humaines, ceux-ci sont globalement stables et demeurent au-dessus de la cible.

Les résultats du fonds d'exploitation enregistrent un léger déficit à la période 8.

En ce qui concerne l'évolution des projets liés aux objectifs prioritaires de l'organisation, l'ensemble des projets évoluent favorablement.

M^{me} Micheline Ulrich, présidente, souligne l'amélioration de certains indicateurs, notamment en lien avec l'urgence.

8. Comité des ressources humaines – Suivi de la séance du 15 janvier 2018

8.1 Rapport du président

En l'absence de M. Gérard Dufour, président du comité des ressources humaines, M. Michael Udy, membre du comité, présente le rapport de la séance du comité des ressources humaines du 15 janvier 2018.

1) Visite des équipes au sein de l'installation Dominique-Savio

Le 15 janvier dernier, les membres du comité des ressources humaines ont tenu leur rencontre au 9335, rue Saint-Hubert. Cette seconde tournée des différents services de la Direction adjointe des ressources humaines – Développement organisationnel, formation et personnel d'encadrement, a été un franc succès et appréciée par les équipes.

2) État de situation sur les négociations locales

Un état de situation sur les négociations locales a été présenté aux membres du comité des ressources humaines.

3) État de situation des indicateurs en ressources humaines du tableau de bord

Un état de situation des nouveaux indicateurs en ressources humaines du tableau de bord est dressé aux membres. L'intégration des systèmes permet dorénavant de fournir des données pour chaque période financière aux différentes directions du CIUSSS par rapport à la répartition des cas d'assurance salaire, au taux d'assurance salaire et aux cas de santé et sécurité du travail.

4) Programme d'accueil du personnel d'encadrement

Le programme d'accueil du personnel d'encadrement est présenté aux membres du comité des ressources humaines.

Les quatre grandes étapes du programme sont :

- la préparation (l'arrivée du nouveau cadre et l'identification d'une personne-ressource pour l'accompagner dans son nouvel environnement);
- l'accueil (l'ouverture de dossier, la participation à la session d'accueil, le parrainage, l'appropriation des outils de gestion, l'attribution des mandats);
- l'intégration (les activités d'intégration, de développement, d'accompagnement, de soutien et d'encadrement);
- le suivi et l'évaluation (le suivi et l'accompagnement du nouveau cadre et du supérieur immédiat par le Service aux cadres, le suivi du plan de développement individuel, l'appréciation du rendement).

5) Guichet unique des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques

Le guichet unique des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques est présenté aux membres du comité des ressources humaines. Ce service est offert à l'ensemble du personnel du CIUSSS depuis le 14 février 2017 et vise à fournir un soutien en lien avec 14 équipes spécialisées de la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques et la paie.

Voici les principaux mandats du guichet :

- Fournir de l'information générale concernant la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques;
- Présenter les procédures concernant la vie au travail;
- Renseigner les employés ayant des questions ou des demandes en lien avec leur dossier ou leurs conditions de travail;
- Orienter un candidat cherchant de l'information sur un poste disponible ou souhaitant acheminer sa candidature.

L'accessibilité, la fluidité, l'efficacité et la qualité sont les quatre objectifs poursuivis par le guichet pour offrir à l'ensemble du personnel du CIUSSS une expérience humaine.

6) Répertoire des conditions de travail des employés non syndiqués et syndiqués non syndiqués

Le répertoire constitue la nouvelle version des conditions de travail des employés non syndiqués et syndiqués non syndiqués du réseau de la santé et des services sociaux. Il s'inspire des conditions de travail applicables au personnel syndiqué en y introduisant les adaptations nécessaires, les mises à jour et les nouveautés apportées dans les conventions collectives à l'occasion de la dernière ronde de négociation 2014-2016. Le répertoire est déterminé par le ministère de la Santé et des Services sociaux et prévoit les conditions de travail liées aux matières négociées et agréées à l'échelle nationale conformément à la *Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic* (chapitre R-8.2).

8.2 Répertoire des conditions de travail des employés syndiqués non syndiqués et des employés non syndiqués du réseau de la santé et des services sociaux

Résolution 2018-01-24-02

Répertoire des conditions de travail des employés syndiqués non syndiqués et des employés non syndiqués du réseau de la santé et des services sociaux

ATTENDU QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux a établi la nouvelle version du Répertoire des conditions de travail des employés syndiqués non syndiqués et des employés non syndiqués du réseau de la santé et des services sociaux en y introduisant, avec les adaptations nécessaires, les mises à jour et les nouveautés apportées dans les conventions collectives à l'occasion de la dernière ronde de négociations 2014-2016.

ATTENDU QUE le Répertoire des conditions de travail des employés syndiqués non syndiqués et des employés non syndiqués du réseau de la santé et des services sociaux doit faire l'objet d'une adoption par le conseil d'administration.

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines recommande au conseil d'administration l'adoption de la mise à jour du Répertoire des conditions de travail des employés syndiqués non syndiqués et des employés non syndiqués du réseau de la santé et des services sociaux et son application à l'ensemble du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

Sur recommandation du comité des ressources humaines, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'adopter la mise à jour du Répertoire des conditions de travail des employés syndiqués non syndiqués et des employés non syndiqués du réseau de la santé et des services sociaux et de l'appliquer à l'ensemble du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

9. Comité de vérification – Suivi de la séance du 16 janvier 2018

9.1 Rapport du président

M. Bernard Circé, président du comité de vérification, présente le rapport de la séance du comité de vérification du 16 janvier 2018.

1) Divulgence d'actes répréhensibles

Conformément à la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*, adoptée en décembre 2016 et en vigueur depuis le 1^{er} mai 2017, le CIUSSS se doit de mettre en place une procédure de divulgation d'actes répréhensibles au sein de l'établissement. Cette loi a pour objet :

- de faciliter la divulgation dans l'intérêt public d'actes répréhensibles commis ou sur le point de l'être à l'égard des organismes publics;
- d'établir un régime général de protection contre les représailles.

Cette loi fait suite notamment au rapport final de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction de 2015 (Commission Charbonneau), qui recommande entre autres d'améliorer le régime de protection des divulgateurs pour garantir la protection de leur identité.

Pour mettre en œuvre cette procédure, la plus haute autorité administrative du CIUSSS a désigné un responsable du suivi des divulgations chargé de recevoir les divulgations, de vérifier si un acte répréhensible a été commis ou est sur le point de l'être et, le cas échéant, de lui en faire rapport. Le responsable doit également assurer l'application de la procédure au sein de l'organisme.

La personne responsable est M^{me} Sylvianne Lessard, chef du Service de la gestion documentaire administrative et des assurances.

Le comité de vérification s'est déjà doté d'un système de communication des plaintes concernant l'information financière par l'entremise d'une adresse courriel vérifiée avant chaque rencontre du comité. Afin d'éviter toute redondance, il est proposé qu'un plan de transition vers le processus légal de dénonciation soit mis en place.

Le comité de vérification recommande au conseil d'administration d'appuyer la mise en place de la procédure et que la plus haute autorité administrative du CIUSSS désigne un responsable du suivi des divulgations chargé de recevoir les divulgations, de vérifier si un acte répréhensible a été commis ou est sur le point de l'être et, le cas échéant, de lui en faire rapport. Le responsable doit également assurer l'application de la procédure au sein de l'organisme.

2) Baux immobiliers

Les membres du comité prennent connaissance de trois modifications de baux et de trois renouvellements de baux.

À la suite de l'analyse des différents baux immobiliers, le comité de vérification en recommande l'approbation au conseil d'administration.

3) Reddition de comptes en gestion contractuelle

Les membres du comité prennent connaissance de la liste des contrats de 25 000 \$ et plus, des contrats de 100 000 \$ et plus (biens et construction), des contrats de biens et services de plus de 250 000 \$ ayant fait l'objet d'une modification de plus de 25 %. Il est précisé que 13 contrats réfèrent à l'ouverture de l'Hôpital Notre-Dame. Certains contrats ont été octroyés par appel d'offres. Aucun dépassement de coût n'a été enregistré pour cette période.

Les membres du comité prennent connaissance de la liste des contrats de construction de 100 000 \$ et plus ayant fait l'objet d'une modification de plus de 10 %. Il est précisé que 41 contrats ont été octroyés depuis le 1^{er} avril 2017. Depuis la dernière séance du comité de vérification, quatre nouveaux dossiers présentant des modifications de plus de 10 % se sont ajoutés.

4) Plan d'action des comptes payables et de l'approvisionnement

Depuis le 1^{er} avril 2017, le Service des comptes à payer éprouve des difficultés à payer les fournisseurs dans un délai raisonnable (30 à 45 jours). Une première présentation lors de la séance du comité de vérification du 7 novembre 2017 a permis d'expliquer les causes des délais dans le paiement des factures ainsi que les initiatives de la Direction des ressources financières et de la Direction approvisionnement et logistique pour réduire ceux-ci.

Une mise à jour du plan d'action des comptes payables et de l'approvisionnement est présentée aux membres du comité :

- Les principaux enjeux du Service des comptes à payer et de la Direction approvisionnement et logistique;
- Les solutions en cours;
- Les indicateurs;
- L'état de situation de la dotation des postes;
- Les initiatives permettant d'améliorer les délais de paiement des factures;
- L'échéancier du plan d'action.

La révision des processus et des contrôles internes demeure une priorité pour l'établissement.

5) Situation financière à la période 9 – Rapport AS-617 et budget 2017-2018

Un sommaire de la situation financière à la période 9 se terminant le 15 janvier 2018 est présenté aux membres du comité. Dans la lettre de déclaration transmise au ministère de la Santé et des Services sociaux le 15 janvier dernier, il a été mentionné que : « Notre établissement subit des pressions budgétaires dans différents dossiers tels que : temps supplémentaire, main-d'œuvre indépendante, assurance salaire, assignation temporaire, CSST, plusieurs mandats de coordination régionale, soins et aide à domicile. De plus, notre organisation a encouru des retards dans la mise en œuvre de certaines mesures de réorganisation budgétaire en lien avec les priorités ministérielles ainsi qu'avec des développements spécifiques dont l'intégration de l'Hôpital Notre-Dame. Pour ces raisons, nous prévoyons un déficit de 15 463 867 \$ au 31 mars 2018. »

Dans les dossiers suivants, le CIUSSS est actuellement en attente de financement du ministère de la Santé et des Services sociaux, ce qui pourrait influencer positivement la situation financière et les prévisions pour la fin d'année :

- Coût de transition pour l'Hôpital Notre-Dame;
- Dossiers régionaux;
- Financement additionnel pour le soutien à domicile;
- Déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme;
- Jeunes en difficultés.

Malgré un déficit annoncé, il est important de souligner que la priorité de l'établissement demeure toujours l'accessibilité et la qualité des soins et services.

6) Suivi des recommandations des auditeurs

Chaque année, des recommandations sont émises par les vérificateurs lors de la réalisation des états financiers, selon une norme précise du manuel de gestion. Les recommandations émises au 31 mars 2017 ainsi que le suivi des actions entreprises par le CIUSSS sont présentés aux membres du comité.

7) Plaintes concernant l'information financière

Aucune plainte n'a été reçue. Considérant l'application de la nouvelle procédure de divulgation présentée au point 1, ce point sera retiré à la prochaine séance du comité de vérification prévue le 7 mars 2018.

9.2 Divulgation d'actes répréhensibles

Résolution 2018-01-24-03

Procédure de divulgation d'actes répréhensibles

ATTENDU QUE conformément à la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* (chapitre D-11.1), adoptée en décembre 2016 et en vigueur depuis le 1^{er} mai 2017, le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal se doit de mettre en place une procédure de divulgation d'actes répréhensibles au sein de l'établissement. Cette loi a pour objet :

- de faciliter la divulgation dans l'intérêt public d'actes répréhensibles commis ou sur le point de l'être à l'égard des organismes publics;
- d'établir un régime général de protection contre les représailles.

ATTENDU QUE cette loi fait suite notamment au Rapport final de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction de 2015 (Commission Charbonneau) qui recommande, entre autres, d'améliorer le régime de protection des divulgateurs pour garantir la protection de leur identité.

ATTENDU QUE pour mettre en œuvre cette procédure, la plus haute autorité administrative du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal a désigné un responsable du suivi des divulgations chargé de recevoir les divulgations, de vérifier si un acte répréhensible a été commis ou est sur le point de l'être et, le cas échéant, de lui en faire rapport. Le responsable doit également assurer l'application de la procédure au sein de l'organisme.

ATTENDU QUE le comité de vérification s'est déjà doté d'un système pour les communications de plaintes concernant l'information financière par l'entremise d'une adresse courriel qui est vérifiée avant chaque rencontre du comité. Afin d'éviter de la redondance, il est proposé qu'un plan de transition soit fait à partir de l'adresse courriel vers le processus légal de dénonciation en passant par la procédure.

Sur recommandation du comité de vérification, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** que le conseil d'administration appuie la mise en place de la procédure et que la plus haute autorité administrative du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal désigne un responsable du suivi des divulgations chargé de recevoir les divulgations, de vérifier si un acte répréhensible a été commis ou est sur le point de l'être et, le cas échéant, de lui en faire rapport. Le responsable doit également assurer l'application de la procédure au sein de l'organisme.

9.3 Baux immobiliers

Résolution 2018-01-24-04 Baux immobiliers

ATTENDU QU'il y a lieu d'approuver un renouvellement et trois modifications de baux dont le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est locataire, de même que deux renouvellements de baux en tant que bailleur.

Sur recommandation du comité de vérification, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :**

- d'approuver un renouvellement et trois modifications de baux dont le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est locataire, aux termes et conditions stipulés aux différentes ententes :

Nom de l'installation	Adresse
Contentieux / Centre de jour l'Escale (Tribunal de la jeunesse)	410, rue Bellechasse
Clinique Saint-Henri (Point de service)	3187, rue St-Jacques
Centre d'activités de jour Sud-Ouest	2025-2031, rue Lapierre
CLSC St-Louis-du-Parc	15, avenue Mont-Royal Ouest

- d'approuver deux renouvellements de baux dont le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est bailleur, aux termes et conditions stipulés aux différentes ententes :

Nom de l'installation	Adresse
Site Décarie (Centre de santé Tulattavik de l'Ungava)	4434, boulevard Décarie
Hôpital Notre-Dame du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (Pavillon des tout-petits (CPE))	1560, rue Sherbrooke Est

- d'autoriser le directeur des services techniques de l'établissement à signer tout document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

10. Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

10.1 Médecin examinateur – Démission

Résolution 2018-01-24-05 Démission d'un médecin examinateur

ATTENDU l'approbation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'accepter la démission du Docteur Philippe Tanguay à titre de médecin examinateur du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, et ce, à partir du 28 février 2018.

10.2 Démissions

Résolution 2018-01-24-06

Démission de Docteur Micheline Guilmain-Maurice, médecin de famille

ATTENDU QU'en vertu de l'article 254 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, c. S-4.2), le médecin qui décide de cesser d'exercer sa profession dans un centre doit donner au conseil d'administration un préavis d'au moins 60 jours.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 255 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, malgré l'article 254 de cette même loi, le conseil d'administration peut autoriser un médecin à cesser d'exercer sa profession dans le centre sans préavis ou à la suite d'un préavis de moins de 60 jours s'il juge que son départ n'a pas pour effet d'affecter la qualité ou la suffisance des services médicaux offerts à la population desservie par ce centre.

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

ATTENDU QU'il y a lieu d'accepter la démission de Docteur Micheline Guilmain-Maurice, médecin de famille, à compter du 2017-11-30.

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- d'accepter la démission de Docteur Micheline Guilmain-Maurice, médecin de famille, à compter du 2017-11-30;
- de remercier Docteur Micheline Guilmain-Maurice pour sa contribution au sein du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

Résolution 2018-01-24-07**Démission de Docteur Ali S. Hafez, ophtalmologiste**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 254 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, c. S-4.2), le médecin qui décide de cesser d'exercer sa profession dans un centre doit donner au conseil d'administration un préavis d'au moins 60 jours.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 255 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, malgré l'article 254 de cette même loi, le conseil d'administration peut autoriser un médecin à cesser d'exercer sa profession dans le centre sans préavis ou à la suite d'un préavis de moins de 60 jours s'il juge que son départ n'a pas pour effet d'affecter la qualité ou la suffisance des services médicaux offerts à la population desservie par ce centre.

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

ATTENDU QU'il y a lieu d'accepter la démission de Docteur Ali S. Hafez, ophtalmologiste, à compter du 2017-10-01.

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- d'accepter la démission de Docteur Ali S. Hafez, ophtalmologiste, à compter du 2017-10-01;
- de remercier Docteur Ali S. Hafez pour sa contribution au sein du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

Résolution 2018-01-24-08**Démission de Docteur Marc Laroche, microbiologiste**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 254 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, c. S-4.2), le médecin qui décide de cesser d'exercer sa profession dans un centre doit donner au conseil d'administration un préavis d'au moins 60 jours.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 255 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, malgré l'article 254 de cette même loi, le conseil d'administration peut autoriser un médecin à cesser d'exercer sa profession dans le centre sans préavis ou à la suite d'un préavis de moins de 60 jours s'il juge que son départ n'a pas pour effet d'affecter la qualité ou la suffisance des services médicaux offerts à la population desservie par ce centre.

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

ATTENDU QU'il y a lieu d'accepter la démission de Docteur Marc Laroche, microbiologiste, à compter du 2018-02-12.

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- d'accepter la démission de Docteur Marc Laroche, microbiologiste, à compter du 2018-02-12;
- de remercier Docteur Marc Laroche pour sa contribution au sein du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

Résolution 2018-01-24-09

Démission de Docteure Marie-Jo Ouimet, médecin de famille

ATTENDU QU'en vertu de l'article 254 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, c. S-4.2), le médecin qui décide de cesser d'exercer sa profession dans un centre doit donner au conseil d'administration un préavis d'au moins 60 jours.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 255 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, malgré l'article 254 de cette même loi, le conseil d'administration peut autoriser un médecin à cesser d'exercer sa profession dans le centre sans préavis ou à la suite d'un préavis de moins de 60 jours s'il juge que son départ n'a pas pour effet d'affecter la qualité ou la suffisance des services médicaux offerts à la population desservie par ce centre.

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

ATTENDU QU'il y a lieu d'accepter la démission de Docteure Marie-Jo Ouimet, médecin de famille, à compter du 2017-10-18.

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- d'accepter la démission de Docteure Marie-Jo Ouimet, médecin de famille, à compter du 2017-10-18;
- de remercier Docteure Marie-Jo Ouimet pour sa contribution au sein du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

Résolution 2018-01-24-10

Démission de Docteur Martin Potter, médecin de famille

ATTENDU QU'en vertu de l'article 254 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, c. S-4.2), le médecin qui décide de cesser d'exercer sa profession dans un centre doit donner au conseil d'administration un préavis d'au moins 60 jours.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 255 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, malgré l'article 254 de cette même loi, le conseil d'administration peut autoriser un médecin à cesser d'exercer sa profession dans le centre sans préavis ou à la suite d'un préavis de moins de 60 jours s'il juge que son départ n'a pas pour effet d'affecter la qualité ou la suffisance des services médicaux offerts à la population desservie par ce centre.

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

ATTENDU QU'il y a lieu d'accepter la démission de Docteur Martin Potter, médecin de famille, à compter du 2017-12-15.

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- d'accepter la démission de Docteur Martin Potter, médecin de famille, à compter du 2017-12-15;
- de remercier Docteur Martin Potter pour sa contribution au sein du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

Résolution 2018-01-24-11**Démission de Monsieur Vlad Alexandru Rosu, pharmacien**

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

ATTENDU QU'il y a lieu d'accepter la démission de Monsieur Vlad Alexandru Rosu, pharmacien, à compter du 2017-10-01.

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- d'accepter la démission de Monsieur Vlad Alexandru Rosu, pharmacien, à compter du 2017-10-01;
- de remercier Monsieur Vlad Alexandru Rosu pour sa contribution au sein du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

Résolution 2018-01-24-12**Démission de Docteure Anna Roudier, médecin de famille**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 254 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, c. S-4.2), le médecin qui décide de cesser d'exercer sa profession dans un centre doit donner au conseil d'administration un préavis d'au moins 60 jours.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 255 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, malgré l'article 254 de cette même loi, le conseil d'administration peut autoriser un médecin à cesser d'exercer sa profession dans le centre sans préavis ou à la suite d'un préavis de moins de 60 jours s'il juge que son départ n'a pas pour effet d'affecter la qualité ou la suffisance des services médicaux offerts à la population desservie par ce centre.

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

ATTENDU QU'il y a lieu d'accepter la démission de Docteure Anna Roudier, médecin de famille, à compter du 2017-12-21.

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- d'accepter la démission de Docteure Anna Roudier, médecin de famille, à compter du 2017-12-21;
- de remercier Docteure Anna Roudier pour sa contribution au sein du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

10.3 Départs à la retraite

Résolution 2018-01-24-13

Départ à la retraite de Docteur Roman Grodzicky, médecin de famille

ATTENDU QU'en vertu de l'article 254 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, c. S-4.2), le médecin qui décide de cesser d'exercer sa profession dans un centre doit donner au conseil d'administration un préavis d'au moins 60 jours.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 255 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, malgré l'article 254 de cette même loi, le conseil d'administration peut autoriser un médecin à cesser d'exercer sa profession dans le centre sans préavis ou à la suite d'un préavis de moins de 60 jours s'il juge que son départ n'a pas pour effet d'affecter la qualité ou la suffisance des services médicaux offerts à la population desservie par ce centre.

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

ATTENDU QU'il y a lieu d'accepter le départ à la retraite de Docteur Roman Grodzicky, médecin de famille, à compter du 2018-02-17.

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- d'accepter le départ à la retraite de Docteur Roman Grodzicky, médecin de famille, à compter du 2018-02-17;
- de remercier Docteur Roman Grodzicky pour sa contribution au sein du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

Résolution 2018-01-24-14

Départ à la retraite de Docteur Jean-Marie Labrousse, médecin de famille

ATTENDU QU'en vertu de l'article 254 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, c. S-4.2), le médecin qui décide de cesser d'exercer sa profession dans un centre doit donner au conseil d'administration un préavis d'au moins 60 jours.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 255 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, malgré l'article 254 de cette même loi, le conseil d'administration peut autoriser un médecin à cesser d'exercer sa profession dans le centre sans préavis ou à la suite d'un préavis de moins de 60 jours s'il juge que son départ n'a pas pour effet d'affecter la qualité ou la suffisance des services médicaux offerts à la population desservie par ce centre.

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

ATTENDU QU'il y a lieu d'accepter le départ à la retraite de Docteur Jean-Marie Labrousse, médecin de famille, à compter du 2017-07-01.

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- d'accepter le départ à la retraite de Docteur Jean-Marie Labrousse, médecin de famille, à compter du 2017-07-01;
- de remercier Docteur Jean-Marie Labrousse pour sa contribution au sein du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

10.4 Congés

Résolution 2018-01-24-15

Demande de congé de maternité de Docteure Hannah Beattie, gériatre

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

ATTENDU QU'il y a lieu d'accepter la demande de congé de maternité de Docteure Hannah Beattie, gériatre, du 2018-01-20 au 2019-01-22.

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la demande de congé de maternité de Docteure Hannah Beattie, gériatre, du 2018-01-20 au 2019-01-22.

Résolution 2018-01-24-16

Demande de congé parental de Docteur Guillaume Bérubé, psychiatre

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

ATTENDU QU'il y a lieu d'accepter la demande de congé parental de Docteur Guillaume Bérubé, psychiatre, du 2017-10-09 au 2018-01-01.

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la demande de congé parental de Docteur Guillaume Bérubé, psychiatre, du 2017-10-09 au 2018-01-01.

Résolution 2018-01-24-17

Demande de congé de maternité de Docteure Diana Diec, médecin de famille

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

ATTENDU QU'il y a lieu d'accepter la demande de congé de maternité de Docteure Diana Diec, médecin de famille, du 2017-12-11 au 2018-12-10.

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la demande de congé de maternité de Docteure Diana Diec, médecin de famille, du 2017-12-11 au 2018-12-10.

Résolution 2018-01-24-18

Demande de congé de maternité de Docteure Anh Xuan Anne Montbabet, médecin de famille

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

ATTENDU QU'il y a lieu d'accepter la demande de congé de maternité de Docteure Anh Xuan Anne Montbabet, médecin de famille, du 2018-01-30 au 2019-01-30.

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la demande de congé de maternité de Docteure Anh Xuan Anne Montbabet, médecin de famille, du 2018-01-30 au 2019-01-30.

Résolution 2018-01-24-19

Demande de congé de maternité de Docteure Siwen Sun, médecin de famille

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

ATTENDU QU'il y a lieu d'accepter la demande de congé de maternité de Docteure Siwen Sun, médecin de famille, du 2018-01-28 au 2018-10-01.

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la demande de congé de maternité de Docteure Siwen Sun, médecin de famille, du 2018-01-28 au 2018-10-01.

10.5 Modifications de privilèges

Résolution 2018-01-24-20

Modification de nomination de Docteur David Barbeau, médecin de famille

ATTENDU la demande du Docteur David Barbeau;

ATTENDU QUE le chef de département est en accord avec cette demande;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal;

ATTENDU QU'EN vertu de la Loi 130, les privilèges doivent être accordés pour l'ensemble des installations de l'établissement;

ATTENDU QU' il y a lieu d'accepter la demande de modification.

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la demande de modification du Docteur David Barbeau à partir du 2017-11-27 selon les modalités suivantes :

- 1) Statut : membre actif
- 2) Privilèges

Installation(s) principale(s) : CLSC des Faubourgs, CLSC des Faubourgs CRAN,
Hôpital Notre-Dame

Résolution 2018-01-24-21

Modification de nomination de Docteure Valérie Desroches, médecin de famille

ATTENDU la demande du Docteure Valérie Desroches;

ATTENDU QUE le chef de département est en accord avec cette demande;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal;

ATTENDU QU'EN vertu de la Loi 130, les privilèges doivent être accordés pour l'ensemble des installations de l'établissement;

ATTENDU QU' il y a lieu d'accepter la demande de modification.

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la demande de modification du Docteure Valérie Desroches à partir du 2018-01-14 selon les modalités suivantes :

- 1) Statut : membre actif
- 2) Privilèges

Installation(s) principale(s) : Hôpital de Verdun, Hôpital Notre-Dame, ~~CHSLD-Champlain/Manoir de Verdun~~

Résolution 2018-01-24-22

Modification de nomination de Docteur Vibika Garant-Saine, médecin de famille

ATTENDU la demande du Docteur Vibika Garant-Saine;

ATTENDU QUE le chef de département est en accord avec cette demande;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal;

ATTENDU QU'EN vertu de la Loi 130, les privilèges doivent être accordés pour l'ensemble des installations de l'établissement;

ATTENDU QU' il y a lieu d'accepter la demande de modification.

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la demande de modification du Docteur Vibika Garant-Saine à partir du 2018-01-30 selon les modalités suivantes :

- 1) Statut : membre actif
- 2) Privilèges

Garde, Consultation, Hospitalisation

Installation(s) principale(s) : CLSC de Verdun, GMF-U de Verdun, **Hôpital de Verdun**

Service : **hospitalier**

Volume de pratique : 28h/semaine **1 semaine sur 4**

Résolution 2018-01-24-23

Modification de nomination de Docteur Anh Xuan Anne Montbazet, médecin de famille

ATTENDU la demande du Docteur Anh Xuan Anne Montbazet;

ATTENDU QUE le chef de département est en accord avec cette demande;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal;

ATTENDU QU'EN vertu de la Loi 130, les privilèges doivent être accordés pour l'ensemble des installations de l'établissement;

ATTENDU QU' il y a lieu d'accepter la demande de modification.

IL EST PROPOSÉ, D'UNEMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la demande de modification du Docteur Anh Xuan Anne Montbazet à partir du 2017-04-01 selon les modalités suivantes :

- 1) Statut : membre actif
- 2) Privilèges

Installation(s) principale(s) : Hôpital de Verdun, ~~GME-U Verdun~~

Résolution 2018-01-24-24

Modification de nomination de Docteure Signe Richer, médecin de famille

ATTENDU la demande du Docteure Signe Richer;

ATTENDU QUE le chef de département est en accord avec cette demande;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal;

ATTENDU QU'EN vertu de la Loi 130, les privilèges doivent être accordés pour l'ensemble des installations de l'établissement;

ATTENDU QU' il y a lieu d'accepter la demande de modification.

IL EST PROPOSÉ, D'UNEMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la demande de modification du Docteure Signe Richer à partir du 2017-12-21 selon les modalités suivantes :

- 1) Statut : membre actif
- 2) Privilèges

Installation(s) principale(s) : Hôpital de Verdun

Départements : médecine d'urgence, **médecine générale**

Services : **hospitalier, soins intensifs**

Résolution 2018-01-24-25

Modification de nomination de Docteure Annie Thibault, médecin de famille

ATTENDU la demande du Docteure Annie Thibault;

ATTENDU QUE le chef de département est en accord avec cette demande;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal;

ATTENDU QU'EN vertu de la Loi 130, les privilèges doivent être accordés pour l'ensemble des installations de l'établissement;

ATTENDU QU' il y a lieu d'accepter la demande de modification.

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la demande de modification du Docteure Annie Thibault à partir du 2017-10-06 selon les modalités suivantes :

- 1) Statut : membre actif
- 2) Privilèges

Installation(s) principale(s) : Hôpital de Verdun, CLSC Verdun/Côte-Saint-Paul, CHSLD Champlain/Manoir-de-Verdun

Volume d'activités : ~~8h/semaine~~, **15h/semaine**

Résolution 2018-01-24-26

Modification de nomination de Docteur Mélanie Toupin, médecin de famille

ATTENDU la demande du Docteur Mélanie Toupin;

ATTENDU QUE le chef de département est en accord avec cette demande;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal;

ATTENDU QU'EN vertu de la Loi 130, les privilèges doivent être accordés pour l'ensemble des installations de l'établissement;

ATTENDU QU' il y a lieu d'accepter la demande de modification

IL EST PROPOSÉ, D'UNEMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la demande de modification du Docteur Mélanie Toupin à partir du 2017-11-30 selon les modalités suivantes :

1) Statut : membre actif

2) Privilèges

Installation(s) principale(s) : **CLSC des Faubourgs - Sainte-Catherine, GMF U-Verdun**

Service : **IVG**

Résolution 2018-01-24-27

Modification de nomination de Docteure Marie-Li Cadieux-Simard, interniste

ATTENDU la demande du Docteure Marie-Li Cadieux-Simard;

ATTENDU QUE le chef de département est en accord avec cette demande;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal;

ATTENDU QU'EN vertu de la Loi 130, les privilèges doivent être accordés pour l'ensemble des installations de l'établissement;

ATTENDU QU' il y a lieu d'accepter la demande de modification.

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la demande de modification du Docteure Marie-Li Cadieux-Simard à partir du 2017-12-21 selon les modalités suivantes :

- 1) Statut : membre actif
- 2) Privilèges accordés pour l'ensemble des installations

Soins critiques

Installation(s) principale(s) : Hôpital de Verdun, Institut de réadaptation
Gingras-Lindsay

Résolution 2018-01-24-28

Modification de nomination de Docteur Serge Daneault, médecin en santé communautaire

ATTENDU la demande du Docteur Serge Daneault;

ATTENDU QUE le chef de département est en accord avec cette demande;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal;

ATTENDU QU'EN vertu de la Loi 130, les privilèges doivent être accordés pour l'ensemble des installations de l'établissement;

ATTENDU QU' il y a lieu d'accepter la demande de modification.

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la demande de modification du Docteur Serge Daneault à partir du 2017-11-28 selon les modalités suivantes :

1) Statut : **membre actif**

2) Privilèges

Soins palliatifs, Consultation, **Recherche**

Installation(s) principale(s) : **l'ensemble des CHSLD du CIUSSS**, Santé publique

Résolution 2018-01-24-29

Modification de nomination de Docteure Camille Fournier-Farley, physiatre

ATTENDU la demande du Docteure Camille Fournier-Farley;

ATTENDU QUE le chef de département est en accord avec cette demande;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal;

ATTENDU QU'EN vertu de la Loi 130, les privilèges doivent être accordés pour l'ensemble des installations de l'établissement;

ATTENDU QU' il y a lieu d'accepter la demande de modification.

IL EST PROPOSÉ, D'UNEMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la demande de modification du Docteure Camille Fournier-Farley à partir du 2017-11-16 selon les modalités suivantes :

- 1) Statut : membre actif
- 2) Privilèges accordés pour l'ensemble des installations

Infiltrations échoguidées

Installation(s) principale(s) : Institut de réadaptation Gingras-Lindsay,
Centre de réadaptation Lucie-Bruneau

Résolution 2018-01-24-30

Modification de nomination de Docteure Louise Guay, psychiatre

- ATTENDU** la demande du Docteure Louise Guay;
- ATTENDU QUE** le chef de département est en accord avec cette demande;
- ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal;
- ATTENDU QU'EN** vertu de la Loi 130, les privilèges doivent être accordés pour l'ensemble des installations de l'établissement;
- ATTENDU QU'** il y a lieu d'accepter la demande de modification.

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la demande de modification du Docteure Louise Guay à partir du 2017-11-27 selon les modalités suivantes :

- 1) Statut : **membre actif**
- 2) Privilèges accordés pour l'ensemble des installations
Installation(s) principale(s) : **Hôpital Notre-Dame**, Tous les CHSLD de la constituante Jeanne-Mance

Résolution 2018-01-24-31

Modification de nomination de Docteur Yves Lachance, pneumologue

- ATTENDU** la demande du Docteur Yves Lachance;
- ATTENDU QUE** le chef de département est en accord avec cette demande;
- ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal;
- ATTENDU QU'EN** vertu de la Loi 130, les privilèges doivent être accordés pour l'ensemble des installations de l'établissement;
- ATTENDU QU'** il y a lieu d'accepter la demande de modification.

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la demande de modification du Docteur Yves Lachance à partir du 2017-11-27 selon les modalités suivantes :

- 1) Statut : membre associé
- 2) Privilèges accordés pour l'ensemble des installations
Installation(s) principale(s) : Hôpital de Verdun, **Hôpital Notre-Dame**

Résolution 2018-01-24-32

Modification de nomination de Docteure Sarah-Amélie Mercure, santé publique et médecine préventive

ATTENDU la demande du Docteure Sarah-Amélie Mercure;

ATTENDU QUE le chef de département est en accord avec cette demande;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal;

ATTENDU QU'EN vertu de la Loi 130, les privilèges doivent être accordés pour l'ensemble des installations de l'établissement;

ATTENDU QU' il y a lieu d'accepter la demande de modification.

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la demande de modification du Docteure Sarah-Amélie Mercure à partir du 2017-09-04 selon les modalités suivantes :

- 1) Statut : membre actif
- 2) Date de retour de son congé de maternité : **2017-09-04**

Résolution 2018-01-24-33

Modification de nomination de Docteur Luong Cong Nguyen, ophtalmologiste

ATTENDU la demande du Docteur Luong Cong Nguyen;

ATTENDU QUE le chef de département est en accord avec cette demande;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal;

ATTENDU QU'EN vertu de la Loi 130, les privilèges doivent être accordés pour l'ensemble des installations de l'établissement;

ATTENDU QU' il y a lieu d'accepter la demande de modification.

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la demande de modification du Docteur Luong Cong Nguyen, à partir du 2017-11-01 selon les modalités suivantes :

- 1) Statut : **membre associé**
- 2) Privilèges accordés pour l'ensemble des installations
Installation(s) principale(s) : Hôpital de Verdun

Résolution 2018-01-24-34

Modification de nomination de Docteure Marie-Michèle Pagé, interniste

ATTENDU la demande du Docteure Marie-Michèle Pagé;

ATTENDU QUE le chef de département est en accord avec cette demande;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal;

ATTENDU QU'EN vertu de la Loi 130, les privilèges doivent être accordés pour l'ensemble des installations de l'établissement;

ATTENDU QU' il y a lieu d'accepter la demande de modification.

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la demande de modification du Docteure Marie-Michèle Pagé à partir du 2017-12-21 selon les modalités suivantes :

- 1) Statut : membre actif
- 2) Privilèges accordés pour l'ensemble des installations
Soins critiques
Installation(s) principale(s) : Hôpital de Verdun

Résolution 2018-01-24-35

Modification de nomination de Docteur Terry Smith, pneumologue

ATTENDU la demande du Docteur Terry Smith;

ATTENDU QUE le chef de département est en accord avec cette demande;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal;

ATTENDU QU'EN vertu de la Loi 130, les privilèges doivent être accordés pour l'ensemble des installations de l'établissement;

ATTENDU QU' il y a lieu d'accepter la demande de modification.

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la demande de modification du Docteur Terry Smith à partir du 2017-11-27 selon les modalités suivantes :

- 1) Statut : membre associé
- 2) Privilèges accordés pour l'ensemble des installations
Installation(s) principale(s) : Hôpital de Verdun, **Hôpital Notre-Dame**

Résolution 2018-01-24-36

Modification de nomination de Docteure Élise St-André, psychiatre

- ATTENDU** la demande du Docteure Élise St-André;
- ATTENDU QUE** le chef de département est en accord avec cette demande;
- ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal;
- ATTENDU QU'EN** vertu de la Loi 130, les privilèges doivent être accordés pour l'ensemble des installations de l'établissement;
- ATTENDU QU'** il y a lieu d'accepter la demande de modification.

IL EST PROPOSÉ, D'UNANIMITÉ APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la demande de modification du Docteure Élise St-André à partir du 2017-11-27 selon les modalités suivantes :

- 1) Statut : **membre actif**
- 2) Privilèges accordés pour l'ensemble des installations
Installation(s) principale(s) : **Hôpital Notre-Dame**, tous les CHSLD et les CLSC de la constituante Jeanne-Mance

10.6 Fin de privilèges

Résolution 2018-01-24-37

Fin des privilèges pour Docteur Serge Lecours, médecin de famille, santé publique

ATTENDU la lettre du chef du département de santé publique, datée du 30 mai 2017, adressée à Docteur Serge Lecours et l'avisant de la fin de ses privilèges au département de santé publique.

ATTENDU QUE le médecin ne pratique plus à la santé publique depuis la fin de son congé de service du 1^{er} juin 2014.

ATTENDU la recommandation du comité d'examen des titres de mettre fin aux privilèges du médecin dans le contexte cité.

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

ATTENDU QU'il y a lieu de mettre fin aux privilèges du Docteur Serge Lecours, médecin de famille, à partir du 2017-07-27.

IL EST PROPOSÉ, D'UNANIMITÉ APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter de mettre fin aux privilèges du Docteur Serge Lecours, médecin de famille au département de santé publique, à partir du 2017-07-27.

11. Comité de gestion des risques

11.1 Sous-comités de gestion des risques – Nominations

Des membres des sous-comités de gestion des risques ont démissionné de leur poste (départ à la retraite, mouvement du personnel). Des démarches ont été entreprises pour combler les sièges vacants auprès des directions concernées.

Résolution 2018-01-24-38

Sous-comités de gestion des risques – Nominations

ATTENDU QU'en vertu de l'article 183.1 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), le plan d'organisation de tout établissement doit prévoir la formation d'un comité de gestion des risques.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 183.1 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), le nombre de membres de ce comité ainsi que ses règles de fonctionnement sont déterminés par règlement du conseil d'administration de l'établissement.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 183.1 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), la composition de ce comité doit assurer une représentativité équilibrée des employés de l'établissement, des usagers, des personnes qui exercent leur profession dans un centre exploité par l'établissement de même que, s'il y a lieu, des personnes qui, en vertu d'un contrat de service, dispensent pour le compte de l'établissement des services aux usagers de ce dernier. Le directeur général ou la personne qu'il désigne est membre d'office de ce comité.

ATTENDU QUE les Règles de fonctionnement du comité de gestion des risques (REGL-2015-04A) prévoient un comité de gestion des risques et un sous-comité de gestion des risques pour chacune des directions programmes suivantes :

- Déficience intellectuelle-trouble du spectre de l'autisme et déficience physique;
- Jeunesse;
- Soutien à l'autonomie des personnes âgées;
- Santé mentale et dépendance;
- Santé physique.

ATTENDU QU'en vertu des articles 1.3.1 et 1.3.2 des Règles de fonctionnement du comité de gestion des risques (REGL-2015-04A), le comité de gestion des risques et les sous-comités de gestion des risques sont composés :

- du président-directeur général ou de la personne qu'il désigne;
- du gestionnaire de risques ou de la personne qu'il désigne;
- de trois employés (un membre du conseil des infirmières et infirmiers, un membre du conseil multidisciplinaire, un membre faisant partie du reste du personnel);
- d'un usager;
- d'un professionnel qui exerce sa profession dans l'établissement;
- d'une personne qui dispense, pour le compte de l'établissement, des services aux usagers de celui-ci.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 1.3.5 des Règles de fonctionnement du comité de gestion des risques (REGL-2015-04A), les membres du comité de gestion des risques et des sous-comités de gestion des risques sont désignés par le président-directeur général et que leur désignation est confirmée par le conseil d'administration.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 1.3.6 des Règles de fonctionnement du comité de gestion des risques (REGL-2015-04A), la durée du mandat d'un membre du comité de gestion des risques est de trois années. Il est renouvelable. Les membres du comité de gestion des risques restent en fonction, malgré l'expiration de leur mandat, jusqu'à ce qu'ils soient nommés de nouveau ou remplacés. Les mêmes conditions s'appliquent pour les membres des sous-comités de gestion des risques.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de confirmer les nominations suivantes pour le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal :

Sous-comité de gestion des risques – Direction programme santé physique :

- Madame Geneviève Beaudet, personne désignée par le président-directeur général;
- Monsieur Matthieu Léveillé, personne à contrat;

Sous-comité de gestion des risques – Direction programmes santé mentale et dépendance :

- Madame Marie-Françoise Bourricand, personne désignée par le gestionnaire des risques;

Sous-comité de gestion des risques – Direction programme jeunesse :

- Monsieur Jean Paiement, personne désignée par le président-directeur général;
- Monsieur Karl Gravel, employé membre du conseil des infirmières et infirmiers;

Sous-comité de gestion des risques – Direction programmes déficience intellectuelle-trouble du spectre de l'autisme et déficience physique :

- Monsieur Amon Nestor Aney, personne désignée par le gestionnaire des risques.

12. Comité régional sur les services pharmaceutiques de Montréal

12.1 Président – Nomination

Résolution 2018-01-24-39

Président du comité régional sur les services pharmaceutiques de Montréal – Nomination

ATTENDU QU'en vertu de l'article 417.9 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), les modalités de désignation des membres du comité régional sur les services pharmaceutiques et de son président, la durée de leur mandat ainsi que les règles de régie interne du comité sont déterminées par règlement de l'agence.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 46 de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (chapitre O-7.2), sous réserve des dispositions particulières de cette même loi, dans les dispositions de tout texte, une référence à une agence est une référence à un centre intégré de santé et de services sociaux, sauf lorsque la disposition porte sur des fonctions, des pouvoirs ou des responsabilités qu'une agence exerce à l'égard des établissements, auquel cas il s'agit d'une référence au ministre.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 204 de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales*, le comité régional sur les services pharmaceutiques de Montréal est constitué au sein du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 8 du Règlement de régie interne du comité régional sur les services pharmaceutiques de Montréal, le conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal doit approuver la nomination du président du comité régional sur les services pharmaceutiques de Montréal.

ATTENDU QUE le comité régional sur les services pharmaceutiques de Montréal recommande à l'unanimité la nomination de Monsieur Jude Goulet à titre de président.

Sur recommandation du comité régional sur les services pharmaceutiques de Montréal, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'approuver la nomination de Monsieur Jude Goulet à titre de président du comité régional sur les services pharmaceutiques de Montréal pour un mandat d'une durée de deux ans.

13. Enseignement universitaire et recherche

13.1 Comité d'éthique de la recherche vieillissement-neuroimagerie – Nomination

Résolution 2018-01-24-40

Comité d'éthique de la recherche vieillissement-neuroimagerie – Nomination

ATTENDU QU'en vertu du Règlement de fonctionnement du comité d'éthique de la recherche vieillissement-neuroimagerie du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, le comité d'éthique de la recherche vieillissement-neuroimagerie doit être composé minimalement des personnes suivantes :

- une personne spécialisée en éthique;
- une personne spécialisée en droit;
- deux membres détenant une expertise en vieillissement ou en neuroimagerie;
- un représentant de la population.

ATTENDU QUE le comité d'éthique de la recherche vieillissement-neuroimagerie relève directement du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et que, conséquemment, le conseil d'administration doit pourvoir au renouvellement de mandat et à la nomination des membres réguliers et substituts du comité.

ATTENDU l'intérêt de la personne ci-après nommée envers les questions d'éthique de la recherche de même que sa formation et son expertise pour occuper cette fonction au sein du comité.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de nommer la personne suivante pour siéger au comité d'éthique de la recherche vieillissement-neuroimagerie, et ce, pour une période de deux ans, soit du 25 janvier 2018 au 25 janvier 2020 :

- Monsieur Sven Joubert à titre de membre substitut détenant une expertise en vieillissement.

13.2 Personne formellement mandatée à autoriser le déroulement d'un projet de recherche au CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal ou sous ses auspices – Nomination

Résolution 2018-01-24-41

Personne formellement mandatée à autoriser le déroulement d'un projet de recherche au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal ou sous ses auspices – Nomination

ATTENDU QU'en vertu de la section 11 du Cadre de référence des établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux pour l'autorisation d'une recherche menée dans plus d'un établissement, le conseil d'administration d'un établissement de santé doit nommer une personne formellement mandatée à autoriser le déroulement de tous les projets de recherche se déroulant dans l'établissement ou sous ses auspices.

ATTENDU QU'en vertu de l'article de 12.5 du Cadre réglementaire de la recherche du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, ce rôle est automatiquement dévolu au directeur de l'enseignement universitaire et de la recherche.

ATTENDU QU'à la suite du départ à la retraite de Madame Sylvie Simard, Madame Annie-Kim Gilbert a été nommé à titre de directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche par intérim.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de nommer Madame Annie-Kim Gilbert, directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche par intérim, à titre de personne formellement mandatée à autoriser tous les projets de recherche devant se dérouler au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal ou sous ses auspices, et ce, jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur de l'enseignement universitaire et de la recherche.

14. Dossiers cliniques

14.1 Application de la Politique sur les soins de fin de vie – Rapport de la présidente-directrice générale (décembre 2017)

M^{me} Ginette Senez, directrice du programme Soutien à l'autonomie des personnes âgées, présente ce point.

Résolution 2018-01-24-42

Application de la Politique sur les soins de fin de vie – Rapport de la présidente-directrice générale (décembre 2017)

ATTENDU QU'en vertu de l'article 73 de la *Loi concernant les soins de fin de vie* (chapitre S-32.0001), jusqu'au 10 décembre 2017, la présidente-directrice générale doit transmettre au conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal le rapport prévu au deuxième alinéa de l'article 8 de cette même loi tous les six mois.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 8 de la *Loi concernant les soins de fin de vie* (chapitre S-32.0001), la présidente-directrice générale doit faire rapport au conseil d'administration sur l'application de la Politique sur les soins de fin de vie du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

ATTENDU QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux a fourni un canevas de rapport aux établissements dispensant des soins de fin de vie.

ATTENDU QUE le présent rapport de la présidente-directrice générale sur l'application de la Politique sur les soins de fin de vie du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal vise la période se terminant en décembre 2017.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 73 de la *Loi concernant les soins de fin de vie* (chapitre S-32.0001), le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal doit transmettre, le plus tôt possible, le rapport prévu au deuxième alinéa de l'article 8 de cette même loi à la Commission sur les soins de fin de vie et le publier sur son site Internet.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :

- de prendre acte du rapport de la présidente-directrice générale sur l'application de la Politique sur les soins de fin de vie du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal pour la période se terminant en décembre 2017;
- de transmettre ledit rapport à la Commission sur les soins de fin de vie;
- de publier ledit rapport sur le site Internet du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

14.2 Projet d'intégration et de transformation de l'Hôpital Notre-Dame – État de situation

M. Pierre-Paul Milette, directeur général adjoint programme santé physique générale et spécialisée, et D^{re} Julie Lajeunesse, directrice des services professionnels, présentent ce point.

L'ouverture progressive de l'Hôpital Notre-Dame permet d'avoir une offre de soins et services sécuritaires et de qualité. Actuellement, 215 lits sur un total de 250 sont ouverts, trois salles d'opération sur un total de six sont ouvertes.

En ce qui a trait au recrutement médical, 117 médecins sur un total de 170 ont été nommés. Le recrutement pour les postes de médecins non comblés se poursuit. Certains postes ont été attribués à de jeunes médecins qui n'ont pas encore terminé leur résidence.

L'ouverture progressive de l'Hôpital Notre-Dame amène son lot d'ajustements. À cet égard, plusieurs rencontres ont eu lieu entre autres avec les médecins afin d'apporter les correctifs nécessaires. L'établissement est à l'écoute des problématiques au quotidien et s'est donné des mécanismes pour les régler au fur et à mesure.

M^{me} Sonia Bélanger, présidente-directrice générale, souligne que l'ouverture de l'Hôpital Notre-Dame constitue un tour de force et que la mise en place d'un nouvel hôpital amène beaucoup d'ajustements.

Le conseil d'administration félicite les équipes pour l'évolution favorable du projet d'intégration et de transformation de l'Hôpital Notre-Dame. Le conseil d'administration félicite également l'ensemble des équipes pour avoir préservé une offre de soins et services sécuritaires et de qualité au cours de la mise en œuvre de ce vaste projet.

14.3 Conclusions de l'enquête systémique sur les services de protection de la jeunesse du Saguenay-Lac-Saint-Jean – État de situation pour le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

M^{me} Michelle Dionne, directrice de la protection de la jeunesse, présente ce point.

Le 13 juillet 2016, M^{me} Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, demandait à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) d'enquêter à la suite des événements médiatisés concernant un enfant du Saguenay décédé, alors qu'il attendait que sa situation soit évaluée par la directrice de la protection de la jeunesse (DPJ) de la région.

Le 22 août 2017, la CDPDJ a déposé son rapport d'enquête. Celui-ci révèle plusieurs lacunes et manquements majeurs dans l'exercice des responsabilités du DPJ. Afin de corriger la situation, la CDPDJ a formulé 23 recommandations, dont

certaines s'adressent spécifiquement à la ministre Charlebois, alors que d'autres s'adressent à la présidente-directrice générale et à la directrice de la protection de la jeunesse du CIUSSS du Saguenay-Lac-St-Jean.

Sur la base de ce rapport, le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal a fait un exercice d'autoévaluation avec le comité de gestion de la Direction de la protection de la jeunesse pour l'ensemble des dimensions ayant été examinées par la CDPDJ et a identifié des pistes d'amélioration pour les aspects jugés plus vulnérables.

Voici les principales forces de la Direction de la protection de la jeunesse du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal :

- Saine gestion des risques;
- Équipe de direction stable;
- Connaissance des protocoles;
- Utilisation de l'outil d'aide à la décision;
- Regard objectif sur ce qui est fait (reflet de la pratique);
- Mobilisation des familles.

Voici les éléments de vulnérabilité de la Direction de la protection de la jeunesse du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal :

- Fluctuation des listes d'attente;
- Accès aux services spécialisés;
- Rareté des familles d'accueil.

15. Dossiers administratifs

15.1 Projet d'implantation d'un centre régional de recherche et de formation en environnements avec les simulateurs patients pour l'apprentissage (ESPA-Montréal)

Lors de l'adoption de l'ordre du jour, il a été résolu de corriger le libellé du point 15.1 comme suit : Projet d'implantation d'un centre régional de recherche et de formation en environnements avec simulateurs patients pour l'apprentissage (ESPA-Montréal)

M. Vincent Lehouillier, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, présente ce point.

Résolution 2018-01-24-43

Projet d'implantation d'un centre régional de recherche et de formation en environnements avec simulateurs patients pour l'apprentissage (ESPA-Montréal)

ATTENDU le projet d'implantation d'un centre régional de recherche et de formation en environnements avec simulateurs patients pour l'apprentissage (ESPA-Montréal).

ATTENDU QUE ce projet permettra d'offrir aux équipes d'employés et de médecins du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal des programmes de formation continue misant sur la simulation clinique haute-fidélité.

ATTENDU QUE l'aménagement des espaces au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Nord-de-l'Île-de-Montréal est financé par le Fonds d'investissement stratégique (FIS) et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

ATTENDU QUE les espaces aménagés doivent être réservés aux fins pour lesquelles les fonds FIS ont été octroyés.

ATTENDU QUE l'acquisition des simulateurs patients haute-fidélité est financée par les cégeps de Montréal à partir d'une enveloppe dédiée dégagée par le MEES.

ATTENDU QUE les partenaires du projet devront contribuer annuellement au budget de fonctionnement d'ESPA-Montréal et que la contribution unitaire annuelle des établissements de santé participants est évaluée à 50 000 \$.

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal désire s'impliquer dans la réalisation du projet de centre régional ESPA.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :

- de participer pour 10 ans au partenariat ESPA-Montréal et de verser la contribution annuelle du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal au fonctionnement de cet organisme à but non lucratif;
- d'autoriser Monsieur Vincent Lehouillier, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, à signer tout document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

15.2 Registre des signataires pour les demandes de paiement de la Régie de l'assurance maladie du Québec – Mise à jour

Résolution 2018-01-24-44

Registre des signataires pour les demandes de paiement de la Régie de l'assurance maladie du Québec – Ajouts de signataires

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'ajout de signataires pour les demandes de paiement de la Régie de l'assurance maladie du Québec afin de s'assurer qu'il y ait un nombre suffisant de signataires pour répondre aux demandes concernant les installations visées.

ATTENDU QUE la mise à jour du registre des signataires pour les demandes de paiement de la Régie de l'assurance maladie du Québec permettra de poursuivre l'harmonisation du processus de suivi de la facturation pour le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser les signataires suivants à attester, pour le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, l'exactitude des demandes de paiement qui sont soumises pour des services rendus par les médecins et les dentistes exerçant au sein des installations visées du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal :

Code RAMQ (Établissement)	Installation	Nom	Prénom
CRDS de Montréal (94205)			
94205	CRDS	Chouinard	Sylvain
Hôpital Notre-Dame			
08482, 08483, 08487, 08488	Hôpital Notre-Dame	Barbeau	David

Résolution 2018-01-24-45

Registre des signataires pour les demandes de paiement de la Régie de l'assurance maladie du Québec – Retrait de signataire

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder au retrait d'un signataire pour les demandes de paiement de la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ATTENDU QUE la mise à jour du registre des signataires pour les demandes de paiement de la Régie de l'assurance maladie du Québec permettra de poursuivre l'harmonisation du processus de suivi de la facturation pour le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser le retrait du signataire suivant qui attestait, pour le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, l'exactitude des demandes de paiement qui étaient soumises pour des services rendus par les médecins et les dentistes exerçant au sein des installations visées du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal :

Code RAMQ (Établissement)	Installation	Nom	Prénom
Toutes les installations du CIUSSS (94405)			
94405	Toutes les installations	Morissette	Carole

15.3 Fonctions administratives reliées au poste de directeur régional de santé publique – Nomination intérimaire (ajout séance tenante)

Lors de l'adoption de l'ordre du jour, il a été résolu d'ajouter le point 15.3 : Fonctions administratives reliées au poste de directeur régional de santé publique – Nomination intérimaire.

M. Vincent Lehouillier, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, présente ce point.

Résolution 2018-01-24-46

Fonctions administratives reliées au poste de directeur régional de santé publique – Nomination intérimaire

ATTENDU QUE Docteur Richard Massé termine son mandat à titre de directeur régional de santé publique en avril 2018 et qu'il quitte en congé à compter du 2 février 2018.

ATTENDU QUE la direction recommande la nomination intérimaire de Madame Liette Bernier pour assumer les fonctions administratives du poste de directeur régional de santé publique pendant la transition.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de :

- nommer Madame Liette Bernier à titre de responsable par intérim des fonctions administratives du poste de directeur régional de santé publique du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, et ce, jusqu'à ce que le poste soit comblé de façon permanente;
- fixer sa rémunération en fonction du mécanisme de détermination des salaires des cadres supérieurs en vigueur au sein du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, lequel est conforme aux règles en vigueur dans le réseau de la santé et des services sociaux.

M^{me} Micheline Ulrich, présidente, souligne le départ à la retraite de D^r Richard Massé, directeur régional de santé publique, une figure de proue en matière de santé publique à Montréal. Elle remercie chaleureusement D^r Massé pour sa contribution exceptionnelle à la santé et au bien-être des collectivités.

16. Questions diverses

Aucun point n'est ajouté.

17. Prochaine séance du conseil d'administration

La prochaine séance du conseil d'administration se tiendra le mercredi 21 mars 2018, à 18 h, au 4675, rue Bélanger, à Montréal.

18. Brève discussion à huis clos

Une brève discussion à huis clos a eu lieu.

19. Levée et fin de la séance du conseil d'administration

L'ordre du jour étant épuisé, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de lever la séance du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 24 janvier 2018 à 20 h 15.

(Original dûment autorisé)

(Original dûment autorisé)

M^{me} Micheline Ulrich, présidente

M^{me} Sonia Bélanger, secrétaire